

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 AVRIL 2018 A 19 H 30

L'an **deux mil dix-huit le douze avril à 19 h 30**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la suite de la convocation du **4 avril 2018**.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Jean-Paul HILPERT, François SALING, Fabrice DAMILO, Tulio PALA, Eliane FISCHER, Dominique LEBLANC, Frédéric BAUMANN, Jean PROFIT, Areskya MEZIANI et Yves HERMAN.

Absents excusés et procurations :

Linda ALESSI donne procuration à Tulio PALA
Walter GATTERA donne procuration à Yves HERMANN
Samaye TURKELI donne procuration à Eliane FISCHER
Isabelle FILORIZZO, Lucienne DESOGUS
Dominique MERTZ, Céline HOTTIER, Souhaila BOUKROUNA

Le Maire propose de rajouter les points suivants :

- ASBH - Bilan de fréquentation des mercredis récréatifs.
- Redevance spéciale appliquée aux salles communales, conséquence sur les tarifs des salles communales (Foyer, Alti-Bihn et Maison de Quartier)
- Tarifs casse vaisselle (mise à jour des tarifs et de la liste).
- Acquisition des terrains WEIGERT.
- Contrat enfance Jeunesse 2018 - 2021.
Délibération autorisant le maire à signer le nouveau contrat.

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'approuver le dernier compte rendu du conseil municipal.

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal décide de désigner comme secrétaire de séance :
Mme A. MEZIANI.

I) FINANCES

I.A. Budget Primitif 2018

Approbation et vote du budget primitif 2018

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter le budget primitif 2018. Celui-ci s'équilibre en dépenses comme en recettes :

- **en section de fonctionnement** à la somme de **1.388.574 €**
- **en section d'investissement** à la somme de **6.417.181,21 €**

I.B. Vote du taux des impôts locaux

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter, au regard des bases prévisionnelles 2018, le taux des impôts locaux suivants :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produits prévisionnels
taxe d'habitation	2 044 000,00 €	16,13%	329 697,20 €
Taxe foncière	1 661 000,00 €	16,54%	274 729,40 €
Taxe foncière non bâtie	22 100,00 €	48,00%	10 608,00 €
TOTAL			615 034,00 €

I.C. Amortissement d'une subvention d'équipement Modification de la délibération du 2 mars 2018

Par délibération du 2 mars 2018, le Conseil Municipal avait décidé d'amortir sur une durée de 5 années (2018-2023) une subvention d'équipement de 1.000 € à la boulangerie Karmann de Théding à raison de 200 € par an. Une erreur s'est glissée dans l'imputation budgétaire de cette opération d'ordre en section d'investissement. En effet l'article d'imputation de cet amortissement n'est pas le 040/6811 mais le 040/280422.

Les opérations budgétaires à prévoir pour chaque exercice sont donc les suivantes :

Section de fonctionnement		
Chapitres	articles	Montants
042	6811	200,00 €
Section d'investissement		
Chapitres	articles	Montants
040	280422	200,00 €

La présente délibération annule et remplace celle du 2 mars 2018.

I.D. Contrat de ville de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach - Programmation annuelle 2018

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur les participations financières de la commune de Théding inscrites pour l'exercice 2018 au Contrat de Ville de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach.

- Mission Ingénierie : Chef de Projet « Politique de la Ville » : 1.100 € (CCFM)

Actions AIPS et ASBH

- Education, Prévention et Citoyenneté : 1.000 €
- Education, santé et citoyenneté : 900 €
- Education, prévention et citoyenneté : 1.600 €
- Accès à l'emploi A.I.P.S. : 2.400 €.
- Citoyenneté, lien social : 2.165 € (ASBH – secteur femmes)

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** moins une abstention
M. Fabrice DAMILO,

- **d'émettre** un avis favorable pour l'inscription des participations financières dans le tableau « Politique de la Ville de l'exercice 2018 » prévue par la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach.
- **de prendre** en charge la mission ingénierie « Chef de Projet « Politique de la Ville » d'un montant de 1.100 € pour l'exercice 2018.
- **de prévoir** les crédits nécessaires au budget primitif 2018.

I.E. Demandes de subventions diverses

Le Conseil Municipal décide **d'allouer** les subventions suivantes :

- **Tennis de table loisirs** :
 - Versement d'une subvention de **87,70 €** (1 vote contre Mme A. MEZIANI)
- **Amicale des Sapeurs-Pompiers de Théding** :
 - Versement d'une subvention de **536,90 €** (vote à l'unanimité)
- **Cercle Généalogique de Moselle-Est** :
 - Versement d'une subvention de **100 €** (2 votes contre Mme A. MEZIANI et M. F. DAMILO)

II) RESSOURCES HUMAINES

II.A. Modification du tableau des emplois communaux

VU la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2.

VU la liste d'aptitude publiée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- **de modifier, à compter du 1^{er} mai 2018**, le tableau des emplois communaux

Cette modification concerne 3 agents pour les avancements aux grades respectifs :

- Mme Catherine SCHMITT - adjoint technique principal de 1^{ère} classe (30/35^{ème})
- Mme Marie-Elisabeth PARIS - adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (20/35^{ème}).
- Mme Marie-Thérèse MEYER agent spécialisé des écoles maternelles principale 1^{ère} classe.

II.B. Instauration de l'apprentissage de l'allemand à l'école primaire à compter de la rentrée scolaire 2018-2019. **Convention de partenariat avec le Conseil Départemental de la Moselle « SESAM'GR »**

Le Maire informe les conseillers municipaux que le Conseil d'Ecole de l'école élémentaire réuni le 12 mars 2017 a adopté à l'unanimité la mise en place d'un locuteur allemand (apprentissage de l'allemand par le biais d'assistants éducatifs) à compter de la prochaine rentrée scolaire 2018-2019.

Ce type d'apprentissage est déjà en place à Bousbach, Cocheren, Morsbach.

La mise en place de ce dispositif nécessite la signature d'une « Convention de Partenariat » appelée SESAM'GR « **des clefs pour l'avenir des jeunes dans la Grande Région** » : langue, interculturalité et citoyenneté, multilinguisme (ateliers créatifs, création de matériels pédagogiques), sensibilisation à l'orientation professionnelle, création de réseaux écoles, entreprises etc. » avec le Conseil Départemental de la Moselle.

Il nécessitera le recrutement d'une personne (assistant éducatif, adjoint d'animation ou autre grade) sur un nombre d'heures donné (24 h).

Les frais liés à cet emploi pourront être co-financés par le Département de la Moselle à hauteur de (20 %), la CAPF de Forbach (32 %) et l'Union Européenne (18 %) soit 70 %. Le coût résiduel pour la collectivité s'échelonne entre 3.000 et 3.500 € par an.

Le Conseil Municipal décide après **avis favorable** du Conseil d'Ecole et de l'exposé du Maire :

- **d'approuver** la mise en œuvre du Dispositif Renforcé d'Apprentissage de l'Allemand;
- **d'informer le Président du Conseil Départemental** de la démarche de la Commune dans le cadre de la convention SESAM'GR et de solliciter les subventions départementales et européennes;
- **d'en informer également la CAPF** (Communauté d'Agglomération de Forbach « Porte de France ») et de solliciter le co-financement dans le cadre de son implication pour l'apprentissage de l'allemand sur le Val de Rosselle;
- **de créer** le poste de locuteur natif en Contrat Durée Déterminé (24h);
- **d'autoriser le Maire** à signer la « Convention de Partenariat « SESAM'GR » avec le Conseil Départemental de la Moselle;
- **d'organiser** le recrutement.

III) DIVERS

III.A. Modification des tarifs de location des salles communales A compter du 13 avril 2018

La commission des finances qui s'est réunie le lundi 9 avril 2018 propose l'augmentation des tarifs des différentes salles communales. Ces augmentations intègrent la redevance spéciale facturée depuis 2016 par la Communauté d'Agglomération de Forbach à l'ensemble des communes membres dont celle de Thédning.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la décision de la commission des finances.

Les nouveaux tarifs s'appliquent à compter du 13 avril 2018 exclusion faite des contrats signés avant cette date et basés sur les anciens tarifs.

SALLES COMMUNALES		NOUVEAUX TARIFS APPLICABLES AU 13/04/2018	
		RESIDENTS	NON RESIDENTS
MAISON DE QUARTIER	WEEK-END	250 €	300 €
	JOUR	125 €	150 €
FOYER COMMUNAL	2 SALLES	400 €	450 €
	SALLE DU BAS	100 €	125 €
	J.Semaine	150 €	Enterrement ou évènements exceptionnels
SALLE ALTI BIHN	DIMANCHE	150 €	UNIQ. RESIDENTS
	J.Semaine	50 €	Enterrement ou évènements exceptionnels

Par ailleurs, le Conseil Municipal instaure le versement d'arrhes pour toute nouvelle location à compter de la date précitée. Ces arrhes d'un montant de 50 € (cinquante euros), non remboursables, devront être versés lors de la signature du contrat de location. Ils viendront en déduction du montant de la location. Les règlements de location des salles communales seront modifiés pour tenir compte des nouvelles dispositions.

Le Conseil Municipal valide également la nouvelle liste de « casse de vaisselle » mise à jour en 2018 (liste annexée à la délibération) et qui reprend les frais inhérents au remplacement de vaisselle, ustensiles et autres éléments de cuisine en cas de casse, perte etc. constatée à l'issue de l'état des lieux.

III.B. Acquisition de terrains agricoles

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur la proposition de vente de terrains agricoles à la Commune de Thédning formulée par Mmes Charlotte CARREAU de Forbach et Marie-Monique SALMON de Boulogne sur Mer. Les terrains sont cadastrés section 10 numéros 130 (5,63 ares), 131 (5,11 ares) et 480 (1,96 ares) d'une surface totale de 12,70 ares.

Lors de l'entretien en mairie le Maire leur a proposé un prix d'acquisition de 40 € de l'are soit 508 € hors frais de notaire à charge de la commune.

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- **d'informer** Mmes Charlotte CARREAU et Marie-Monique SALMON née CARREAU de la proposition faite par le Conseil Municipal.

En cas d'accord de ces derniers,

Le Conseil municipal autorise le Maire à :

- **Charger la SCP Schaub-Ducanos**, de la rédaction des actes relatifs à l'acquisition des parcelles désignées ci-après :

Section	parcelles	surfaces en m ²	Lieu dit
10	130	563	Wimbrunnen
10	131	511	Wimbrunnen
10	480	196	Wimbrunnen
TOTAL EN M ²		1270	
SOIT ARES		12,70	

- à **signer** les actes et toutes les pièces y relatives.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

III.C. Acquisition des terrains propriétés des consorts WEIGERT

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser le Maire à négocier avec les consorts WEIGERT l'acquisition de parcelles situées au quartier sud de Théding et cadastrées section 3 numéros 338, 341, 344, 347 et 350. Les surfaces respectives de ces parcelles sont de 319 m², 284 m², 202 m², 569 m² et 323 m² soit 1.697 m² au total.

Une promesse de vente signée entre les consorts WEIGERT et la Commune de Théding permettra de formaliser cette acquisition déjà budgétisée en 2018.

Le Conseil Municipal, décide à **l'unanimité** moins une abstention **M. Fabrice DAMILO** :

- **d'autoriser** le Maire à négocier avec les consorts WEIGERT pour l'achat des parcelles ci-dessous :

Section	parcelles	surfaces en m ²	Lieu dit
3	338	319	KELBERGZEUG
	341	284	KELBERGZEUG
	344	202	KELBERGZEUG
	347	569	KELBERGZEUG
	350	323	KELBERGZEUG
TOTAL		1697	

- **de charger la SCP Schaub-Ducanos**, de la rédaction des actes notariés relatifs à l'acquisition des parcelles désignées ci-dessus ;
- **d'autoriser** le Maire à signer les actes ainsi que toutes pièces y relatives.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

III.D. Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2018-2020 **Délibération autorisant le Maire à signer le nouveau CEJ**

Le Contrat Enfance Jeunesse 2018-2020 va être renouvelé.
Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** :

- **d'autoriser** le Maire à signer le nouveau contrat qui débute en 2018 et se terminera fin 2020.

III.E. ASBH - Bilan de fréquentation des mercredis récréatifs

Le Maire expose les bilans de fréquentation des périodes 'septembre 2017 à février 2018' communiqués par la directrice de l'ASBH ainsi que les fréquentations du matin depuis que les ASEM en assurent le service.

Si pour la fréquentation du matin, service assuré par les ASEM depuis janvier 2018, le bilan est très satisfaisant, il l'est également du côté de l'ASBH les après-midis avec le service de cantine les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les bilans présentent une fréquentation normale voire importante certains jours de semaine, ce n'est en revanche pas le cas pour les mercredis récréatifs notamment les après-midis.

En effet la présence moyenne varie entre 3 et 4 enfants.

Compte tenu de ces effectifs, le Maire propose aux membres du conseil municipal de négocier avec l'ASBH pour une suppression des mercredis après-midi.

Le Conseil Municipal, après exposé du Maire et présentation des différents bilans décide **à l'unanimité** :

- **d'autoriser** le Maire à négocier avec l'ASBH pour le transfert de la partie financière sur une autre action voire la suppression des mercredis récréatifs (partie après-midi) ;
- **de demander** à l'ASBH l'établissement de l'avenant y relatif.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 30.